



La recherche de principes de la guerre dans l'histoire de la pensée militaire française, de l'Antiquité à nos jours

BRENNUS 4.0

Colonel Fabrice Clée, chef du pôle études et prospective du CDEC

publié le 08/05/2019

Histoire & stratégie

Le Centre de doctrine et d'enseignement du commandement organisera les 12 et 13 juin 2019 un forum international portant sur les principes de la guerre en 2035. Cette étude s'inscrit dans la continuité des réflexions initiées en 2017 par le Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE)[1] et par le CDEC[2].

« La guerre, comme toutes les autres activités humaines subit des modifications: elle n'échappe pas à la loi de l'évolution. »[3] - Maréchal Foch

Les principes de la guerre peuvent tout autant être entendus comme des préceptes de la stratégie et des préceptes de la manœuvre. Ce champ dual, à la fois politique et opérationnel, incite à les comprendre, soit comme des invariants, c'est-à-dire des lois intemporelles et universelles, soit comme des règles d'action conjoncturelles, interprétables en fonction de contingences techniques, temporelles et spatiales.

La pratique montre que les différences de cultures militaires et de style de commandement, les enjeux, le niveau, les spécificités et le contexte d'un engagement, conduisent généralement à une application très variable de ces principes. Les théoriciens de la guerre européens se sont donc intéressés dès l'Antiquité, à la recherche de règles fondamentales permettant au stratège et au tacticien de prendre l'ascendant sur un adversaire.

S'inspirant les uns des autres au fil des siècles, ils ont contribué à l'émergence d'un corpus commun, que chaque nation décline aujourd'hui en fonction de sa culture militaire propre. Les principes de la guerre, dits « fochiens », actuellement reconnus par l'armée française, sont donc le résultat d'influences multiples.

Dans les domaines de l'art et de la science de la guerre, les premiers penseurs militaires occidentaux, Xénophon, Frontin ou Végèce, pour ne citer qu'eux, s'efforcèrent de déterminer des règles dotées d'un certain degré de généralité. A une époque où l'art de la guerre était dominé par la ruse, ces règles se rapportaient principalement à la notion

de stratagème, c'est-à-dire à une situation ou un dispositif, présentés comme reproductibles. Le mot « principe » ne développa le sens de « règle d'action » qu'à partir du XVI^{ème} siècle avec Machiavelli[4]. Ainsi par la suite, Montecuccoli, Vauban, Frédéric II et Napoléon[5] énoncèrent sous forme de maximes, des propositions générales énoncées comme des constantes, supposées servir de points de repère pour l'action. Cette recherche de constantes ne fut toutefois pas commune à tous les stratèges et stratégestes. Certains auteurs furent réticents à articuler leurs théories autour de principes, comme le maréchal de Saxe qui affirmait que « toutes les sciences ont des principes, la guerre seule n'en a pas encore », voire les refusèrent, comme le prince de Ligne qui proclamait : « Mon premier principe est de ne pas en avoir ».

C'est le Gallois Henry Lloyd qui évoqua le premier au milieu du XVIII^{ème} siècle l'existence de trois « propriétés essentielles », dont la combinaison permettrait à une armée en campagne un rendement optimal. Il identifia ainsi la force (« la vigueur collective »), l'agilité (la vitesse avec laquelle une armée exécute ses mouvements) et la mobilité universelle (concevoir une formation adaptable « à toute espèce de terrain et contre toute espèce de troupes »). En 1755, le lieutenant général de Bourcet [6] évoqua pour sa part la nécessaire adaptation de principes de l'art militaire aux différents milieux. Les Français Puységur [7] et Joly de Maizeroy[8] tentèrent par la suite de formaliser, à la fois de façon empirique et scientifique, ce que l'on commençait à identifier comme des invariants de la guerre et de la stratégie. Ce n'est toutefois qu'après les campagnes napoléoniennes et leur étude par deux auteurs majeurs, Jomini et Clausewitz, puis par le maréchal de Marmont, le colonel de Fonscolombe et le général prussien von Bulow, que les bases de la réflexion sur des principes intemporels et sur la relativité de leur application furent véritablement posées.

Ainsi, selon Jomini[9], « le principe est [...] une loi pour l'action, mais n'en revêt pas l'aspect formel et définitif. Il participe de l'esprit et du sens de la loi, mais permet de laisser au jugement une marge de manœuvre suffisante face à la multiplicité du monde réel, tant qu'elle n'a pas pu être ramassée sous la forme d'une loi. Dans les cas où le principe est inutilisable, et où le jugement ne doit compter que sur lui-même, le principe devient un repère, comme une étoile polaire, pour qui est engagé dans l'action »[10]. Pour Jomini, un principe fondamental prévalait dans l'art de la guerre : porter le gros de ses forces, successivement, sur les points décisifs d'un théâtre de guerre, et faire en sorte que ce gros des forces soit engagé contre des fractions seulement de l'armée ennemie. De la même manière, pour Marmont, « les principes généraux pour la conduite des armées sont peu nombreux, mais leur application fait naître une foule de combinaisons qu'il est impossible de prévoir et de poser comme règle. »[11]. Fonscolombe énonça quant à lui : « [...] nous avons analysé les fautes que l'on doit éviter, nous avons tracé les règles de conduite à tenir dans toutes les positions, nous avons appuyé nos principes par des exemples tirés de l'histoire des plus grands capitaines.

Si toutes ces règles ne sont pas invariables dans tous les cas, il n'en est pas moins vrai pourtant que l'étude de l'art militaire et de la tactique fournit des données générales qui indiqueront à l'officier la meilleure conduite à tenir, l'aideront à apprécier sa position et celle de son ennemi dans quelque situation qu'il puisse se trouver, et le mettront à même d'en tirer le meilleur parti. »[12] Enfin, Bulow déclarait pour sa part : « Il me paraît naturel que l'on énonce d'abord sous forme de théorème ce que l'on croit être une certitude et qu'on le démontre ensuite à partir de postulats fournis par l'expérience. »[13] Clausewitz resta plus nuancé quant à l'énoncé de principes universels.

Il distinguait pour sa part la loi et le principe. Selon lui, « La loi traduit la relation des choses et leurs effets réciproques ». Elle ne pouvait donc pas renvoyer à une théorie de la guerre, dans laquelle la notion de causalité est fortement remise en question par le

caractère imprévisible des acteurs et l'impossibilité de prendre en compte totalement la friction. Le principe, selon lui, ne revêtait en revanche, ni l'universalité, ni le caractère définitif de la loi. Il ne pouvait donc constituer qu'« un repère pour l'action, une étoile à suivre », dont l'application ne garantit pas pour autant la victoire.

Le théoricien prussien se garda donc de préconiser l'adoption de principes fixes : « Seule la partie analytique de ces tentatives de théorie constitue un progrès dans le domaine de la vérité ; leur partie synthétique, leurs prescriptions et leurs règles sont tout à fait inutilisables. Elles visent des grandeurs certaines, alors qu'en guerre tout est incertain et que tous les calculs se font avec des grandeurs variables. Elles ne considèrent que des grandeurs matérielles, alors que l'acte de guerre est tout pénétré de forces et d'effets spirituels et moraux. Elles ne tiennent compte que de l'activité d'un seul camp, alors que la guerre repose sur l'action incessante que les deux camps exercent l'un sur l'autre. »[14]

Foch constitue à son tour un repère significatif dans l'histoire de la pensée militaire occidentale en s'efforçant d'apporter à fin du XIXème siècle une synthèse des approches de Clausewitz et de Jomini, tout en soulignant, comme Ardant du Picq[15], l'importance des forces morales. Alors en charge du cours d'histoire militaire, de stratégie et de tactique générale de l'école supérieure de guerre, le futur maréchal Foch énonce dès 1893 une série de principes, sans toutefois viser à l'exhaustivité. Il évoque notamment les suivants : « principe de l'économie des forces ; principe de la liberté d'action ; principe de la libre disposition des forces ; principe de la sûreté ; etc. »[16] Volontairement peu précis quant à la définition même de ces principes, Foch incite chacun de ses élèves à développer une culture, une méthode et une pensée personnelles leur permettant de déterminer précisément la portée et les conditions d'application de ces principes. Citant Clausewitz, pour qui « la guerre est un caméléon qui change de nature à chaque engagement. »[17], il invite ses auditeurs à développer et connaître « des principes fixes, à appliquer de façon variable, suivant les circonstances, à chaque cas qui est toujours particulier et demande à être considéré en lui-même. »[18]

Ces principes sont donc selon lui, des règles générales visant à ne pas subir la loi de l'ennemi et à s'assurer la supériorité sur les points choisis par une action rapide et déterminée. Ils sont compris comme étant immuables dans le temps et échappant aux influences de la technique. Il s'agirait donc de constantes n'apportant pas à coup sûr la victoire, mais garantissant sûrement la défaite si elles sont négligées. Charles de Gaulle, alors capitaine instructeur d'histoire à Saint-Cyr en 1921 énonçait ainsi : « Ces principes, Messieurs, dominent les guerres de tous les temps. La forme de la guerre change avec les matériels. La philosophie de la guerre ne change pas. Cette philosophie de la guerre, il faut que les officiers de la patrie de Napoléon en soient pénétrés. C'est elle qui inspire l'action aux jours qui conviennent et après tout, c'est en vos œuvres que sera pétri l'avenir »[19].

S'éloignant de l'approche conceptuelle clausewitzienne, tout en s'appuyant sur les écrits de Foch, deux penseurs britanniques exerceront dans les décennies suivantes une influence majeure dans le domaine de l'élaboration de principes de la guerre. Dans une publication de 1920, intitulée *Principles of War*, J.F.C. Fuller, très influencé par Lloyd et Jomini, retient huit principes visant moins à inspirer la conduite de la guerre, qu'à véritablement irriguer la doctrine servant à la faire. Fuller considère celui de l'économie des forces, comme étant le principe primordial et articule sa théorie à partir de celui-ci. L'œuvre de Fuller a très singulièrement inspiré la pensée stratégique américaine, qui énonce actuellement neuf principes : objectif ; offensive ; masse ; économie des forces ; mobilité stratégique ; unité de commandement ; surprise ; sûreté ; simplicité.

Au début des années 1950, Liddell Hart développe sa théorie de l'approche indirecte[20].

Il décline cette approche au travers de huit principes. Six sont qualifiés de « positifs » : ajuster la fin aux moyens ; conserver l'objet présent à l'esprit ; choisir la ligne de moindre attente ; exploiter la ligne de moindre résistance ; adopter une ligne d'opérations procurant des objectifs alternatifs ; s'assurer de la souplesse du plan et du dispositif. Il leur adjoint deux principes « négatifs » : ne pas engager tous ses moyens contre un adversaire en garde : après un échec, ne pas renouveler une attaque sur la même ligne.

Les trois principes dits « fochiens », tels que nous les retenons aujourd'hui, vont quant à eux mettre près d'un siècle à s'inscrire véritablement dans la culture militaire française, comme le révèle l'étude de la documentation réglementaire, de 1905 à nos jours. Ces trois principes n'apparaissent en doctrine qu'à partir de 1913. Ils sont alors associés à deux procédés jugés majeurs, qui sont les impératifs de s'éclairer et d'avoir un service de sûreté. Cette trinité s'évanouit après le Premier conflit mondial, pour ne réapparaître qu'en 1936 avec l'instruction sur l'emploi tactique des grandes unités[21]. L'évocation des principes figure alors dans de nombreux règlements, tantôt en exergue au titre d'un avant-propos, d'un avertissement, d'un chapitre identifié « principes de la guerre » ou « directeurs », parfois dans un chapitre dédié à l'exercice du commandement, ou dans « l'emploi », « l'ennemi », voire encore bien cachés dans un paragraphe non identifié, ou même disséminés dans un même document.

Le feu nucléaire joue un rôle important dans l'intégration des principes à la doctrine d'emploi des forces, sans toutefois leur donner une plus grande lisibilité. On constate ainsi qu'en 1943, dans une note d'orientation sur l'emploi de l'infanterie, on se livre, et c'est inédit, à une hiérarchie dans l'évocation des principes de la guerre. Sont alors en usage la liberté d'action, sorte de « socle », qui prend le pas sur la sûreté. Mais, dans une directive sur l'emploi tactique des forces terrestres de 1956, il est clairement établi que c'est désormais l'inverse. De même, la notion d'agilité prédomine.

C'est la fin de celle de masse, qui est encore évoquée dans la notice provisoire sur l'emploi de la division 59, de 1964, tandis que celle de fluidité apparaît. Dans le règlement sur le combat de l'infanterie de 1965, on évoque la surprise, comme facteur déterminant du succès (on trouve même écrit en gras : « le plus rusé l'emporte ! ») et on assure dans la notice provisoire sur l'emploi des groupements et sous groupements mécanisés, toujours de 1965, « l'importance du moral est plus déterminante que jamais en ambiance nucléaire ».

Les documents réglementaires entre 1967 et 1990, révèlent un amalgame souvent confus entre principes et procédés, avec l'apparition éphémère de notions comme : imposer sa volonté à l'ennemi, unité d'action, réalisation du but final, puissance de choc, capacité de manœuvre et d'intervention, efficacité, progressivité, discrétion, rapidité d'exécution, effet décisif, anticipation. Fait notable, au milieu des années 20, les principes de la guerre concernent le niveau du bataillon. En revanche, à partir de 1976, il est particulièrement courant que les principes de la guerre apparaissent dans les règlements afférents aux régiments, sans qu'il ne s'agisse d'une règle absolue.

Ainsi, tantôt les principes apparaissent, tantôt ils sont absents, sans aucune logique apparente d'arme. Enfin, dans l'instruction générale sur les forces terrestres de 1973, aux principes de la guerre, sont accolées, pour la première fois, cinq règles (initiative, surprise, l'agressivité, continuité dans l'action, simplicité), dont certaines régnaient, avant cette date, au rang de principes. Ces discontinuités et ces amalgames semblent indiquer un certain « flottement intellectuel » dans la compréhension même des principes et de leur définition.

C'est l'instruction générale des forces terrestres de 1994 qui simplifiera la portée des

principes, tout en se revendiquant explicitement de Foch, et retiendra finalement les trois qui prévalaient implicitement depuis les années 1970 : la liberté d'action ; la concentration des efforts et l'économie des moyens. Ils seront repris en 2008 dans le document FT-02, où il est cependant précisé que « leurs procédés d'application doivent privilégier la surprise en tous domaines car elle permet d'imposer à l'adversaire un retard permanent. »[22]

Les réflexions ne s'arrêtent toutefois pas là. L'amiral Labouérie met ainsi en lumière au début des années 1990, trois facteurs essentiels garantissant le succès opérationnel : « le primat de la volonté ; le primat de la technique et le primat du [contrôle du] milieu » [23]. Il propose alors, au travers de son analyse, de compléter les trois principes traditionnels avec les notions d'incertitude et de foudroyance, intimement liées à celle de surprise.

Les opérations de stabilisation des années 1990 et du début des années 2000 suscitent de nouvelles réflexions visant l'interprétation et les procédés d'application de ces principes. Alors commandant de la force Licorne, le général de division Irastorza estimait les principes classiques nécessaires mais insuffisants en 2005. Il dressait le constat suivant : « Les principes [...] ont donc conservé toute leur pertinence au fil du temps mais l'officier de ce début de siècle ne peut plus en avoir tout à fait la même lecture que son grand ancien du siècle précédent.

Cependant, il peut toujours puiser dans ce qui n'est rien de plus qu'un référentiel « ce goût du concret, ce don de la mesure, ce sens des réalités qui éclairent l'audace, inspirent la manœuvre et fécondent l'action »[24]. A ces trois principes il faut ajouter trois principes complémentaires que sont la légitimité de l'action à la liberté d'action, la préservation des pertes et dommages à l'économie des moyens et la gradation des effets à la concentration des efforts. » [25] Ces principes complémentaires seront ainsi intégrés en 2008 dans le document FT-02. Pour conserver sa liberté d'action tout en sachant doser convenablement ses actions cinétiques, la force doit donc s'appuyer sur certains principes : la légitimité de l'action entreprise se construit dans ce sens « aussi bien auprès des instances internationales et des opinions nationales qu'auprès des populations locales ». La légitimité repose aussi sur le principe de nécessité, « c'est-à-dire de juste suffisance de l'application de la force aux objectifs recherchés ».

Il en découle un impératif de modération « tenant compte de l'éthique dans la guerre et des dimensions médiatiques et juridiques très présentes lors des opérations ». Les forces sont également organisées en vue de limiter « les pertes humaines et les dégâts matériels et à privilégier la faillite de l'adversaire à son écrasement » : c'est la réversibilité de l'action ainsi que le refus de l'escalade.

De quels principes parle-t-on finalement aujourd'hui ? Afin de répondre à cette question, le général Guy Hubin[26] développe en 2012 une analyse particulièrement intéressante de l'école de pensée française. Celle-ci se trouverait à la fois irriguée et entravée dans ses trois principes, parmi lesquels celui de concentration des efforts est devenu culturellement prééminent. Ainsi selon lui, ce tropisme conduit à systématiquement privilégier une « manœuvre axiale » (approche directe) au détriment d'une « manœuvre zonale » (approche indirecte). « Dans les perspectives qui sont les nôtres, où la probabilité de mener une lutte totale et décisive s'estompe, où celle de mener une bataille symétrique subsiste, et où celle de devoir affronter un adversaire asymétrique ne faiblit guère, il faut revoir l'équilibre et le fondement de nos principes pour faire évoluer notre modèle de combat de manière à pouvoir répondre aux deux probabilités les plus fortes en souhaitant ne devoir affronter de nouveau la troisième. »[27]

Il conclut donc que les réflexions sur les principes de la guerre devraient porter en

priorité sur l'application des trois principes de Foch étendus au triptyque « Savoir – Vouloir – Pouvoir »[28] : - la liberté d'action : principe qui fixe ou qui étend le Pouvoir ; - l'économie des forces : principe du Savoir qui permet le calcul des risques ; - la concentration des efforts : principe du Vouloir, de la volonté pour atteindre l'objectif.

La doctrine interarmées française énonce actuellement, au travers du concept d'emploi des forces (CEF)[29] de 2013, trois principes majeurs : la liberté d'action, l'économie des forces, la concentration des efforts. Ces principes, inspirés des études du futur maréchal Foch à la fin du XIXème, sont repris et complétés en 2013 dans le glossaire de l'armée de Terre[30] (ex TTA 106), puis dans le document prospectif Action terrestre future[31] de 2016, par ceux définis à la fin du XXème par l'amiral Labouerie : l'incertitude et la foudroyance. Ces derniers n'ont toutefois pas fait l'objet d'une actualisation dans les documents doctrinaux antérieurs des forces terrestres, qui ne mentionnent encore aujourd'hui que les trois premiers. Cette actualisation permettra de relancer des réflexions indispensables portant, tant sur la nature même de ces principes, que de leurs combinaisons et des procédés d'exécution permettant une réelle prise d'ascendant sur l'adversaire, quel que soit le contexte.

[1] CICDE, Réflexions sur les principes de la guerre : initiative, liberté d'action et efficience, Réflexion prospective interarmées (RPIA)2017/003 n°133/ARM/CICDE/NP du 7 juillet 2017.

[2] CDEC, Les principes de la guerre : clarification sémantique, point de situation et cadre de départ pour de nouvelles réflexions doctrinales, Lettre de la doctrine, n° 09, janvier 2018. <https://fr.calameo.com/read/005141509e5aa4af7ce93>.

[3] Foch, Ferdinand, Des principes de la guerre. Conférences faites à l'École supérieure de guerre, Berger-Levrault, 1903, (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k86515g>), rééd. Economica, 2007.

[4] Machiavel, Nicolas, L'art de la guerre, 1520, rééd. 2011, Tempus.

[5] Bonaparte, Napoléon, Maximes de guerre et pensées de Napoléon Ier, librairie militaire Jacques Dumaine, 1863, (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k864783>), rééd. Hachette, 2012.

[6] De Bourcet, Pierre-Joseph, Principes de la guerre de montagnes, Imprimerie nationale, 1755, rééd. Hachette, 2016. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k86486q.image>

[7] De Puysegur, Jacques-François, Art de la guerre par principes et par règles, Jombert, 1749. (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k865562.image>)

[8] Joly de Maizeroy, Paul-Gédéon, Théorie de la guerre, 1777, Aux dépens de la Société, (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k86537s>).

[9] Jomini, Antoine-Henri, Précis de l'art de la guerre, ou Nouveau tableau analytique des principales combinaisons de la stratégie, de la grande tactique et de la politique militaire, Anselin, 1838, (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k86539g>), rééd. 2008, Tempus.

[10] Von Clausewitz, Carl, De la guerre, 1832, rééd. Tempus, 2014.

[11] Vieusse de Marmont, Auguste-Frédéric-Louis, De l'esprit des institutions militaires, Librairie militaire, J. Dumaine, 1845 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96164s>).

[12] De Fonscolombe, Philippe, Résumé historique des progrès de l'art militaire depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, Librairie militaire, J. Dumaine, 1854 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k939702z?rk=21459;2>), cité dans la thèse pour le doctorat en histoire de Michel Delion à l'école pratique des hautes études, Histoire de la méthode de raisonnement militaire, 2014

(<http://www.theses.fr/2014EPHE4037>).

[13] Von Bülow, Dietrich, Esprit du système de guerre moderne, destiné aux jeunes militaires, 1799, (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k86490z>) cité dans Coutau-Bégarie, Hervé, Traité de stratégie, Economica, 1999, rééd. 2011.

[14] Von Clausewitz, Carl, cité dans Motte, Martin (sous la direction de), La mesure de la force, traité de stratégie de l'Ecole de Guerre, Tallandier, 2018.

[15] Ardant du Picq, Charles, Études sur le combat : combat antique et combat moderne, Hachette & Dumaine, 1880, rééd. Economica, 2004. (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k750536/f1.image>).

[16] Foch, Ferdinand, Des principes de la guerre. Conférences faites à l'École supérieure de guerre, Berger-Levrault, 1903, (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k86515g>), rééd. Economica, 2007.

[17]. Von Clausewitz, Carl Op. cit.

[18] Foch, Ferdinand, Op. cit.

[19] De Gaulle, Charles, cité dans Gallo, Max, De Gaulle, tome 1 : L'appel du destin, Robert Laffont, 1998.

[20] Liddell Hart, Basil, Henry, Stratégie (The strategy of indirect approach), éditions Perrin, coll. « tempus », 1941 (réimpr. 1998).

[21] Bibliothèque patrimoniale de l'Ecole militaire, Doc. Règl. 21.

[22] CDEF, Forces terrestres 02, Tactique générale, EMAT, 2008 (https://ct-pmd.intradef.gouv.fr/sites/CDEFDoctrine/DOCTRINE/REFERENTIEL%20CDEC/ref_doc/o_doc_fond/FT02/ft-2_hq.pdf).

[23] Labouérie, Guy, Stratégie, réflexions et variations, ADDIM, 1992, (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3329664n>).

[24] De Gaule, Charles, Le fil de l'épée, 1932, rééd. Tempus, 2015.

[25] Irastorza, Elrick, commandant de la force Licorne, Les principes de la guerre, référents fondamentaux, Doctrine, 2005 (http://portail-cdec.intradef.gouv.fr/publications/doctrine/doctrine07/version_fr/doctrine/art4.pdf).

[26] Hubin, Guy, La guerre, une vision française, Economica, 2012.

[27] Hubin, Guy, Op. cit.

[28] Le général Hubin se réfère ici à un article rédigé en 1906 par le capitaine (breveté) George Gamelin, Etude philosophique sur l'Art de la guerre.

[29] CICDE, Concept interarmées (CIA)-01 : concept d'emploi des forces, EMA, 2013 (<http://www.cicde.defense.gouv.fr/spip.php?article202>).

[30] CDEF, EMP 60 641 : Glossaire Français/Anglais de l'armée de terre, EMAT, 2013 (https://ct-pmd.intradef.gouv.fr/sites/CDEFDoctrine/DOCTRINE/REFERENTIEL%20CDEC/ref_doc/5_planification/5_2_terminologie/IA_EMP/20130128_EMP_60_641.pdf).

[31] Action terrestre future, Demain se gagne aujourd'hui, EMAT, 2016 (<http://www.defense.gouv.fr/actualites/la-vie-du-ministere/action-terrestre-future-demain-se-gagne-aujourd-hui>).

Pensées mili-terre

Centre de doctrine et d'enseignement du commandement

Titre : Colonel Fabrice Clée, chef du pôle études et prospective du CDEC

Auteur(s) : Colonel Fabrice Clée, chef du pôle études et prospective du CDEC

Date de parution 04/05/2019